



# Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre

Lettre d'informations municipales n°1 • Septembre 2016

## Le mot de l'équipe de rédaction

Ainsi que cela vous avait été annoncé dans le bulletin municipal que vous avez reçu en février 2016, vous avez entre les mains une feuille d'informations intermédiaire diffusée entre deux bulletins annuels, qui a principalement pour but de vous tenir informés des décisions prises par le Conseil Municipal, et de mettre l'accent sur un sujet donné (cette fois-ci, il s'agira des finances).

## Les décisions du Conseil Municipal au fil des mois

### **Au Conseil Municipal du 9 décembre 2015 : La réforme territoriale, l'accessibilité des bâtiments publics, des demandes de subventions, des maintiens de tarifs, et des affaires courantes.**

L'assemblée municipale a :

- donné un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le préfet, devant aboutir à une fusion de la Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre avec la Communauté de Communes des Feuillardiers au 1er janvier 2017.
- approuvé l'agenda d'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes porteuses de handicap, transmis à la préfecture et programmé sur la période 2016-2021.
- autorisé le dépôt de demandes de subventions auprès de l'État, du Conseil Régional, et du Conseil Départemental, pour le projet de station-service communale.
- reconduit en 2016 les tarifs 2015 des services mis à disposition par la commune (tels que locations de salles et matériels)
- délibéré sur diverses affaires courantes. Le conseil a notamment approuvé une sous-traitance de travaux concernant la salle de motricité, désigné ses membres à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la restauration collective des écoles et accueils de loisirs, validé le rapport annuel sur la qualité du service public d'eau potable mais différé celui sur l'assainissement collectif, décidé de conventionner avec le centre de gestion pour la mission réglementaire d'inspection en matière de santé et sécurité au travail.

### **Au Conseil Municipal du 13 janvier 2016 : l'agrandissement des vestiaires du stade, l'aménagement du terrain de la Borie.**

- L'assemblée municipale a choisi les entreprises qui réaliseront les travaux d'agrandissement des vestiaires du stade. Ce projet répond à une demande des éducateurs sportifs visant à fournir un local adapté aux enfants de l'école de football le mercredi, et il permettra également de se conformer aux normes d'accessibilité applicables aux personnes porteuses d'un handicap. Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'État, du conseil départemental et des instances du domaine sportif (fédération française de football notamment).
- Le conseil municipal a par ailleurs désigné un maître d'œuvre pour l'aménagement du terrain de la borie, pour des travaux de voirie et de collecte des eaux pluviales et usées.

### **Au Conseil Municipal du Mercredi 23 mars 2016 : l'approbation des comptes 2015, la fixation du prix de vente d'un terrain, l'acquisition du local des retraités du canton, l'implantation de la station-service.**

Ont été adoptés les comptes de gestion 2015 établis par le comptable public de la commune (le trésorier de Rochechouart), ainsi que l'affectation des résultats des comptes administratifs 2015 établis par le maire.

Ont été adoptés les comptes administratifs 2015 de la commune établis par le maire, comptes en parfaite régularité et concordance avec les résultats et les comptes de gestion du comptable public.

A été adopté le prix de vente d'un terrain pour transfert de la pharmacie. Le mode de calcul de ce prix de vente a été reconnu comme parfaitement valable et régulier par le comptable public présent.

A été prise la décision de ne pas faire une consultation publique pour le lieu d'implantation futur de la station-service, en l'état d'avancement réglementaire et technique du dossier. Les études conduites par des experts publics qualifiés (dont l'ATEC) devant également permettre aux élus de délibérer ultérieurement sur ce point en toute connaissance de cause.

A été reconduite la convention annuelle d'assistance juridique signée avec un cabinet d'avocats.

L'acceptation pour l'euro symbolique du local des retraités du canton a fait l'unanimité, la contrepartie pour la municipalité consistant à entretenir le local, et à le mettre partiellement à disposition de l'association aux jours et horaires antérieurs des activités avant cession. »

**Au Conseil municipal du jeudi 14 avril 2016 : une nouvelle baisse d'impôts en 2016, les budgets primitifs 2016, une motion.**

La situation financière très saine de la commune a permis d'appliquer une nouvelle baisse d'impôts en 2016 (diminution de 3% des taux des taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti, pour la part communale), et les budgets primitifs 2016 ont été votés à l'unanimité. Le conseil municipal a par ailleurs adopté une motion, relative à la réhabilitation des « fusillés pour l'exemple » de la guerre 14-18.

**Au Conseil municipal du mercredi 8 juin 2016 : la fusion des communautés de communes, l'aménagement de l'avenue Pasteur, les entretiens professionnels des agents communaux, le conseil municipal des jeunes.**

-Suite à l'arrêté préfectoral du 18 avril portant schéma de coopération intercommunale (SDCI) le conseil municipal a approuvé les projets de textes relatifs à la fusion des communautés de communes des Feuillardiers et de la Vallée de la Gorre : périmètre de la fusion, statuts de la future communauté, et composition du prochain conseil communautaire, en émettant également le vœu que le nom de la nouvelle communauté tienne compte des spécificités géographiques du territoire.

-L'aménagement de l'avenue Pasteur est l'un des nombreux projets inscrits au budget d'investissements 2016, les élus ont donc choisi le maître d'œuvre qui les accompagnera dans cette opération.

-Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, le conseil a validé les critères d'évaluation permettant d'apprécier la valeur professionnelle des agents dans le cadre de la réalisation annuelle des entretiens professionnels.

-Les élus ont également pris la décision de créer un conseil municipal des jeunes, destiné aux 9-13 ans, afin de favoriser l'implication de cette tranche d'âge dans la vie communale, et de permettre leur apprentissage à la citoyenneté.

-Diverses délibérations ayant trait à la gestion courante ont également été prises, parmi lesquelles le recrutement d'un saisonnier pour l'expo-photos à la maison des associations du 2 au 14 août, et la mise à jour de délibérations relatives aux régies de recettes de la commune.

**Au Conseil municipal du lundi 25 juillet 2016 : le choix du lieu d'implantation de la station-service communale, la vente d'un terrain pour la future pharmacie, le maintien des tarifs de la cantine, l'aménagement de la rue Sadi Carnot, des affaires diverses.**

-Le conseil municipal a choisi le lieu d'implantation de la future station-service communale. Celle-ci sera installée sur le terrain jouxtant la caserne des pompiers. Il a été rappelé qu'aucun acteur du secteur privé n'ayant souhaité reprendre cette activité, et s'agissant d'un service à rendre à la population, la décision a été prise de créer une station-service à gestion municipale, en combinant plusieurs critères de choix pour le terrain, et après diverses études ou avis d'experts qualifiés. Par leur vote, les élus ont privilégié un aménagement harmonieux de l'espace en milieu rural, qui demande de ne pas concentrer tous les nouveaux équipements en un même lieu, et ils ont tenu compte des exigences de sécurité et de protection de la population que nécessite une installation dite « sensible ».

-Une délibération a par ailleurs été prise pour la vente d'une parcelle sur le terrain de la Borie, afin de permettre le transfert géographique de la Pharmacie. Avec le projet d'une maison médicale sur ce même terrain, réunissant plusieurs acteurs médicaux et paramédicaux, se profilent ainsi les contours du futur « pôle de santé »

- En cohérence avec les choix budgétaires pour l'année 2016, tels que celui de la baisse de la part communale des impôts locaux, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour la prochaine rentrée scolaire, afin de permettre la préservation du pouvoir d'achat des familles. Il a été rappelé à cette occasion que la commune prend en charge 55% du prix de revient d'un repas.

- La rénovation de la rue Sadi Carnot figure parmi les programmes d'investissements inscrits au budget 2016, les élus ont donc choisi le maître d'œuvre qui les accompagnera dans cette opération d'aménagement.

- L'assemblée communale a par ailleurs validé la demande de subvention complémentaire formulée par l'association d'aide aux devoirs « Fastoch'les enfants », en raison de la perte de sa subvention départementale, et en considération des services rendus par cette association au bénéfice des enfants.

- Le conseil municipal a par ailleurs fixé les tarifs d'occupation du domaine public par les opérateurs de réseaux d'électricité, choisi une entreprise pour des travaux de voirie, validé la rémunération définitive du maître d'œuvre de l'opération de rénovation des vestiaires du stade, et modifié le tableau des effectifs communaux suite à des mouvements de personnel.

**Si vous souhaitez plus d'informations sur les points à l'ordre du jour des séances des conseils municipaux :**

- Tous les comptes rendus peuvent être consultés sur le site Internet de la commune [www.saint-laurent-gorre.fr](http://www.saint-laurent-gorre.fr) (rubrique « Mairie »/ sous-rubrique « actes administratifs ») (Le bulletin municipal étant pour sa part dans la sous-rubrique « publications »)
- Les procès-verbaux du conseil sont également disponibles en consultation papier à la mairie ou sur les panneaux d'affichage installés en divers points de la commune et des villages

Pour mémoire, un point d'accès Internet est à votre disposition au sein de la médiathèque intercommunale.

**Si vous voulez en savoir plus sur la fusion** des communautés de communes de la Vallée de la Gorre et des Feuillardiers au 1er janvier 2017, vous pouvez aussi vous rendre sur le site Internet de la communauté de communes : [www.cc-valleedelagorre.fr](http://www.cc-valleedelagorre.fr) à la rubrique « actualités ».

**Si vous voulez connaître l'ensemble des manifestations** organisées sur la commune, ainsi que sur le territoire intercommunal, rendez-vous sur le site de l'office du tourisme de la communauté de communes : [www.tourisme-valleedelagorre.com](http://www.tourisme-valleedelagorre.com)

Le site Internet de la commune est alimenté chaque jour depuis 2016 par un « fil d'actualité » reprenant les articles du journal « le populaire du centre » concernant la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre : vous avez accès gratuitement à la totalité du contenu des articles en cliquant sur le titre.

# ZOOM SUR LES FINANCES LOCALES

Chaque année, le conseil municipal est amené à délibérer sur deux documents importants :

- le compte administratif de l'année écoulée (année n-1, soit 2015) qui représente la réalité de la gestion communale.
  - Le budget primitif qui recense l'ensemble des prévisions des dépenses et recettes de la commune pour l'année en cours (année n, soit 2016).
- Ces deux documents sont, bien entendu, publics et consultables en Mairie.

## Le Compte Administratif 2015—Budget Principal

### Le fonctionnement

Fonctionnement et investissement structurent le budget de la commune. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

**Les dépenses de fonctionnement** incluent notamment les salaires et charges des agents, l'entretien et les consommations des bâtiments et matériels communaux, les fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunts à payer.

En 2015, ces dépenses de fonctionnement s'élevaient à **1 050 727 €**.

L'évolution de ces dépenses entre 2014 et 2015 est une baisse, pour un montant de 38 755 €, soit une diminution de 3,6%

*Extraits de la présentation faite en commission des finances :*

« **Les charges à caractère général** sont en baisse, car l'année 2014 avait été une année avec des dépenses ponctuelles importantes d'entretien et réparation de voirie (trottoirs restaurant, travaux dans des villages notamment).

Il est à noter qu'un programme pluriannuel de travaux de voirie dans les villages va pouvoir être élaboré à partir de 2016, compte tenu des possibilités budgétaires offertes par les résultats annuels de fonctionnement.

La progression des **dépenses de personnel** était attendue, et le budget a été réalisé à 99,7%.

La diminution des **charges de gestion courante** résulte de dépenses présentes en 2014 non reproduites ou inférieures en 2015 (exemples de la subvention au comité des fêtes, de la subvention en faveur des sinistrés du département du Var, de la participation au collège de Rochechouart payée en 2014 pour 2 ans, des créances admises en non-valeur).

L'évolution des **charges financières** correspond naturellement à la baisse annuelle du montant des intérêts d'emprunts comptabilisés. »

**Les recettes de fonctionnement**, s'élevaient à **2 006 298 €** et sont principalement à imputer aux produits des impôts et taxes perçus par la commune, aux dotations et subventions de l'Etat, aux locations des logements communaux, ainsi qu'au report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2014.

L'évolution des recettes de l'exercice est de +47 854 € soit +3,08 %.

*Extraits de la présentation faite en commission des finances :*

Les produits du chapitre « services et ventes » ainsi que du chapitre « impôts et taxes » sont stables en montants entre 2014 et 2015 (pour rappel, la municipalité avait décidé une baisse de la part communale des impôts locaux pour 2015)

La progression des recettes du chapitre « dotations et participations » est essentiellement la contraction d'une baisse de dotation forfaitaire de l'état (-10% soit -27 377 €) compensée par la hausse de la recette de dotation de solidarité rurale (+11%, soit +11 733 €), ainsi que celle du fonds départemental au titre de la taxe professionnelle (+30 346 €), auxquelles s'ajoute la dotation de recensement de +3 166 €

L'occupation à 100% des logements de la commune en 2015 et la nouvelle location d'un commerce expliquent l'augmentation des produits de gestion courante.

La différence entre ces recettes et ces dépenses de fonctionnement constitue **la capacité d'autofinancement cumulée** d'un montant global de **955 571 €** entièrement affectée aux dépenses d'investissement du budget 2016, sans recourir à l'emprunt, et tout en baissant la part communale des impôts des ménages en 2015 (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation).

### L'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de répétition et de quotidienneté, et qui concerne des charges de consommation immédiate, le budget d'investissement est lié aux grands projets de la commune à moyen ou long terme, et concourt au développement du patrimoine communal à travers divers équipements ou aménagements.

**En 2015, les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 371 208 €.**

*Extraits de la présentation faite en commission des finances :*

« Une réalisation de 588 934 € en dépenses réalisées dans l'exercice et 782 274 € de restes à réaliser 2015 en 2016, soit un total de dépenses de 1 371 208 €, pour un budget exécuté à 96 % (en 2014, le taux de réalisation était de 94%)

2 programmes importants ressortent des dépenses 2015, et représentent 75% des réalisations 2015:

-la salle de motricité, pour 232 363 €,

-l'aménagement du commerce de la borie pour 211 873 €

Parmi les autres dépenses de montant significatif, peuvent aussi être citées : les travaux de la grange Terracher, et divers travaux de voirie dont la réfection de trottoirs. »

En contrepartie des dépenses, on dénombre un montant de 797 161 € de recettes de l'exercice 2015, et 211 716 € de restes à réaliser 2015 en 2016, soit **un total de recettes d'investissement de 1 008 877 €**, générant un besoin de financement par appel à la section de fonctionnement pour un montant de 362 331 €.

Pour mémoire, la commune gère également au-delà du budget principal, un budget annexe de l'assainissement collectif, autonome et obligatoirement équilibré dans ses comptes :

En 2015, les dépenses de fonctionnement étaient de 45 690 € et celles d'investissement de 28 817 € .

*Extraits de la présentation faite en commission des finances :*

« Des résultats 2015 comparables à ceux de l'année précédente, avec :

- Un excédent de fonctionnement de 13 917 € (11 504 € en 2014)

- Un excédent d'investissement de 71 457 € (66 873 € en 2014) »

Il existe également un autre budget annexe, celui du lotissement de maison neuve.

## Les résultats de clôture

Un excédent de fonctionnement de 955 571 €, et un besoin de financement en investissement de 362 331 €

**Soit un excédent 2015 à reporter de 593 240 €**

# Le Budget Primitif 2016 — Budget Principal

## Le fonctionnement

Le budget est de 2 044 612 €. L'évolution des **dépenses prévisionnelles** « réelles » entre le budget 2015 et le budget 2016 est une hausse modérée de + 63 145 €, soit + 5,17 %.

Les principaux éléments nouveaux : la facturation des Nouvelles activités périscolaires à la commune par la communauté de communes, l'augmentation du point d'indice des personnels annoncée par l'Etat.

Un budget voté par le conseil à hauteur de 2 044 612 €.

L'évolution des **recettes prévisionnelles** de l'exercice (hors résultat reporté) de budget à budget est de +190 144 € soit +15 %, tout en poursuivant la baisse des impôts des ménages, la commune ayant une nouvelle fois fait le choix de diminuer de 3% les taux d'imposition des impôts fonciers et de la taxe d'habitation (part communale).

Les faits marquants : l'enregistrement du fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) désormais reversé à la commune selon les conditions du droit commun, la poursuite de la baisse de dotation forfaitaire de l'état (-10%).

## L'investissement

Un budget voté par le conseil à hauteur de 1 956 645 €, totalement financé sans recours à l'emprunt.

La liste des opérations significatives comprend des opérations déjà décidées ou engagées avant 2016, et de nouveaux programmes à décider et à réaliser à partir de 2016.

Les restes à réaliser 2015 s'élevant à 782 274 €, le montant budgétisé pour de nouveaux programmes est donc de 1 174 371 € (soit 60% du budget d'investissements)

**6 programmes importants** ressortent des dépenses 2016, et représentent 80 % des prévisions 2016 : La salle de motricité (255 600 €) les vestiaires et salle attenante du stade (264 900 €) l'aménagement du terrain de la Borie (335 000 €) les travaux de l'avenue pasteur : (184 878 €) les travaux de la rue Carnot (201 850 €) la station-service communale (335 000 €)

Parmi les autres prévisions de dépenses de montant notable, peuvent aussi être cités divers travaux de voirie pour 123 296 € et des travaux de bâtiments pour 146 936 € (dont 100 000 € pour l'ancienne gendarmerie)

Des études seront conduites par ailleurs, afin de pouvoir envisager dans les années à venir la rénovation de la salle polyvalente, ainsi que la rénovation de l'intérieur de l'église.

Un montant de 1 956 645 € en **recettes**, voté par le conseil.

Autofinancement communal : 1 356 396 €, soit 70 % du budget d'investissement.

Recettes extérieures : 600 249 €, soit 30 % du budget, dont l'État 239 266 € (FCTVA, subventions DETR) dont la Région 91 233 € subventions) dont le département 216 250 € (subventions) et dont autres financeurs 53 500 € (FFF, CPDC).

### Additif au bulletin municipal diffusé en février 2016

Ils avaient été oubliés dans le dernier bulletin, qu'ils veuillent bien nous en excuser :

- dans la liste des artisans de la commune : Entreprise de bâtiment CARDOSO sise à Bellevue,
- dans les articles rédigés par les associations : l'amicale des écoles

**A noter** : le poissonnier est présent désormais tous les jeudis matin (au lieu du samedi) sur la place Léon Li-taud (et non plus place Weihenzell).